



Problème avec mon voisin construction de ma maison

Par Visiteur

J'ai contruis une maison en 1996 mon voisin a son jardin a côté de ma propriété en 1987 il a monté un abris de jardin il a transformé en poulailler sen autorisation de la mairi il a actuellement 24 poules esque je peu lui faire enlevé ou lui faire déplacé

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

esque je peu lui faire enlevé ou lui faire déplacé
Malheureusement en vertu de l'article 1382 du code civil, le délai de prescription est de 10 ans.
Vous ne pouvez de ce fait plus agir contre votre voisin.

Cordialement